

Communauté de
Communes

Commune de

DU PAYS DE SAINTE-ODILE

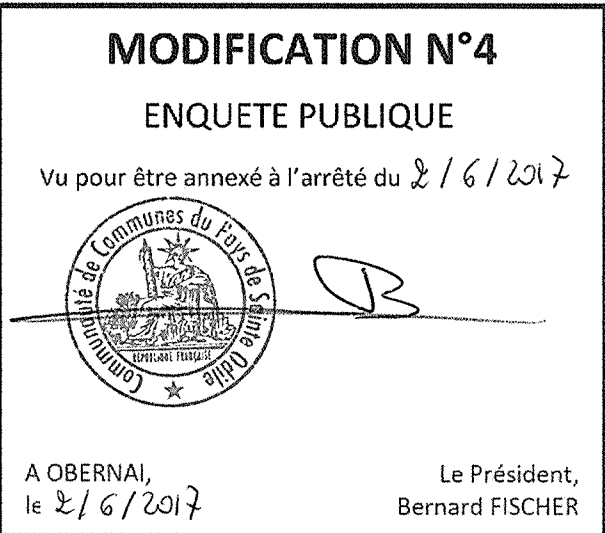
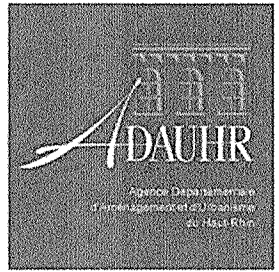
OBERNAI

4.b. REGLEMENT GRAPHIQUE

1/2000^{ème}

Planche n°1

Elaboration PLU le : 17/12/2007
Modification PLU n°1 le : 27/10/2010
Révision simplifiée PLU n°1 le : 04/07/2011
Révision simplifiée PLU n°2 le : 04/07/2011
Modification PLU n°2 le : 10/09/2012
Modification PLU n°3 le : 13/04/2015



ELEMENTS INSCRITS A TITRE D'INFORMATION

Zones de protection éloignées

Zones de protection rapprochées

LIMITES

Limite communale

Limite de zone ou de secteur

Cheminement piétonnier à conserver

Reculement

EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

VOIE PUBLIQUE A CREER OU A ELARGIR

OUVRAGE PUBLIC
INSTALLATION D'INTERET
GENERAL

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme

ESPACES BOISES CLASSES

ZONES INONDABLES

ZONE EXPOSEE AU RISQUE D'INONDATION

ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES

au titre de l'art. L.123-1 (7°) du code de l'urbanisme

ZONES URBAINES A PROTEGER

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

